

Liberté Égalité Fraternité



Liberté Égalité Fraternité



Projet Réserve Naturelle Nationale du Haut-Poitou

Comité de pilotage - 6 juillet 2021



# **ORDRE DU JOUR**

1 - Contexte général du projet

2 – Histoire géologique du Haut-Poitou

3- Présentation synthétique des sites

4- Déroulement de l'étude Avant-projet

5- Temps d'échanges

## I- LE CONTEXTE

- Engagement présidentiel de mai 2018 (Plan biodiversité action 35) : Objectifs : Création/extension de 20 RNN
- Stratégie Nationale pour les Aires Protégées 2030/ Plan d'action 2020-2023
- Objectif 1 : Développer un réseau d'aires protégées résilient aux changements globaux
- Mesure 2 : Renforcer le réseau d'aire protégées pour atteindre 10% du territoire national et de nos espaces maritimes protégés par des zones sous protection forte

« La superficie du réseau d'aires protégées doit être suffisante pour assurer la conservation du patrimoine biologique, géologique, culturel et paysager et, le cas échéant, permettre d'en améliorer l'état de conservation. »

« Les aires protégées » doivent être « représentatives de l'ensemble du patrimoine biologique, géologique, culturel et paysager. »

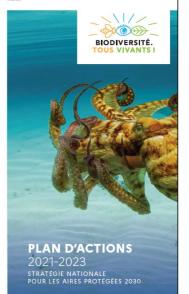


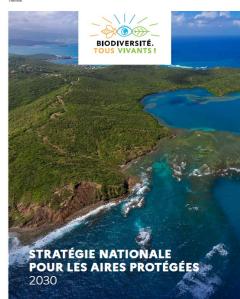












## Les réserves naturelles

## **Définition:**

- un espace à protection forte qui vise « <u>la conservation de la faune</u>, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de <u>fossiles</u> et, en général, du milieu naturel qui présente une importance particulière ou qu'il convient de soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader ».

- 2 types de Réserves Naturelles : les RNN et les RNR



Articles L. 332-1 à L. 332-27 ; R. 332-1 à 332-81 du Code de l'environnement



## Les réserves naturelles nationales

Classement prononcé par décret qui fixe le périmètre protégé et énumère les activités interdites ou réglementées.

## **Fonctionnement (RNN)**

- gestion confiée par le Préfet du département à un gestionnaire par le biais d'une CONVENTION (pour les RNN situées sur plusieurs départements, la convention est passée par le Préfet coordonnateur, désigné par décret).
- gestion concertée avec les partenaires locaux inscrite dans un plan de gestion pluriannuel.
- 2 organes de gestion de la réserve naturelle :
  - \* le comité consultatif composé de représentants des acteurs du territoire de la réserve qui se réunit annuellement.
  - \* le conseil scientifique qui peut être consulté pour des questions scientifiques relatives au patrimoine naturel



- Articles L. 332-1 à L. 332-27 ; R. 332-1 à 332-81 du Code de l'environnement
- Circulaire du 30 septembre 2010 relative aux procédure de classement et de gestion des RNN



## Les réserves naturelles nationales

## **Effets du classement :**

1 - apporte des moyens de gestion et surveillance des sites.



- en partenariat avec des acteurs locaux pour une gestion concertée afin de préserver le patrimoine.

- une dotation annuelle permet de financer les moyens matériels et humains nécessaires à la surveillance tout au long de l'année

2 - n'interdit pas toute activité humaine dans la réserve naturelle



- définit les règles selon lesquelles elles pourront s'exercer sans nuire au maintien du patrimoine dans un état de conservation favorable.
- encadre leur maintien, leur développement et leur évolution vers des pratiques durables et respectueuses du patrimoine.



## Les réserves naturelles nationales

## **Effets du classement :**

3 - apporte une image de qualité du territoire



par la promotion de son patrimoine

4 - assurer une protection à long terme du périmètre classé



- interdiction des projets susceptibles de porter atteintes à l'état de la réserve
- travaux encadrés via le décret mais possible et le plan de gestion
- 5 permet une valorisation pédagogique et touristique des sites



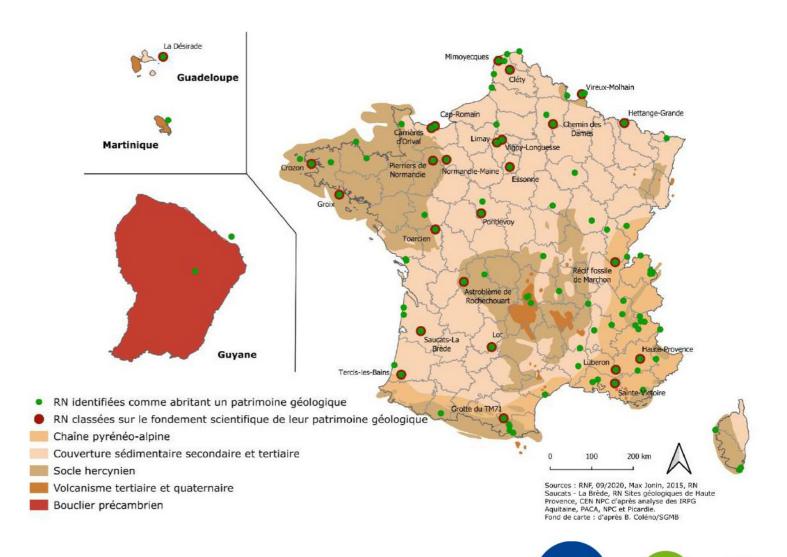
orientée vers une découverte respectueuse du patrimoine et des activités traditionnelles



# **Quelques chiffres**

## **En France:**

347 Réserves Naturelles (168 RNN + 179 RNR) 55 RN connues pour abriter du 26 RN dites patrimoine géologiques géologique



# **Quelques chiffres**

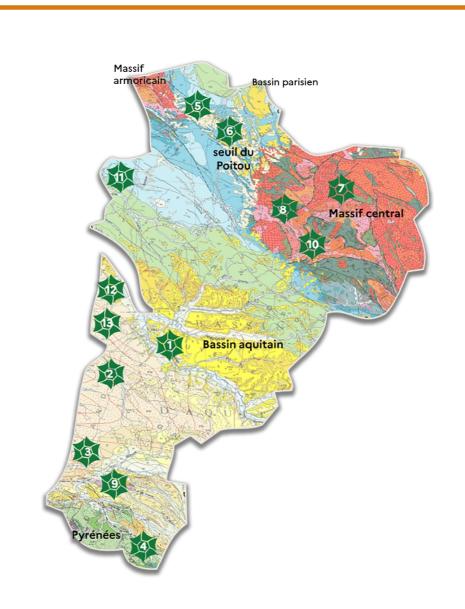
## **En Nouvelle Aquitaine :**

**30 Réserves Naturelles** 

(21 RNN + 9 RNR)

4 RN dites géologiques

9 RN connues pour abriter du patrimoine géologique





# Pourquoi créer une réserve naturelle du Haut Poitou?

- Projet identifié dans la SCAP (2010) : non abouti à l'époque (en attente de l'Inventaire national du patrimoine géologique PC)
- Lancement de l'Inventaire national du Poitou-Charentes en 2016



Inventaire National du Patrimoine Géologique

- Panel de sites de l'INPG présentant l'histoire géologique du Haut Poitou et en particulier des 3 transgressions marines (Jurassique inférieur, Crétacé supérieur et Miocène moyen).



- Certains sites sont rares ou uniques à l'échelle régionale, d'autres considérés comme des références nationales ou internationales.
- Rare réserve naturelle à dimension temporelle en France
- Projet de réserve naturelle éclatée réseau donne du lien au niveau du territoire

# Les étapes du projet

## La Procédure de création de la RNN

- **Etape 1** définition du périmètre d'étude (géodiversité, biodiversité)
- **Etape 2** réalisation d'une étude « d'avant-projet » = étude scientifique attestant de l'intérêt patrimonial, dans ce cas géologique et écologique, d'une analyse des incidences générales et conséquences socio-économiques du projet, de propositions d'orientations de gestion
- **Etape 3** validation ministérielle du projet de classement après avis du conseil national de la protection de la nature
- Etape 4 finalisation du dossier de classement et du projet de décret
- **Etape 5** consultations locales dont enquête publique
- **Etape 6** consultations ministérielles et avis du Conseil National de la Protection de la Nature sur le projet de décret
- **Etape 7** signature et publication du décret, après avis du Conseil d'État (nécessaire quand au moins un propriétaire n'a pas donné d'accord explicite au classement).

## LA GOUVERNANCE

**Pilotage :** la DREAL NA en concertation avec les DDT Deux-Sèvres et de la Vienne,

## **Opérateur de la phase Avant Projet :**

Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine + mission d'expertise géologique à Didier PONCET

### **COTECH:**

- DREAL NA
- CEN NA
- UD 17/79 et/ou UD 16/86
- Commission Régionale du Patrimoine Géologique
- DDT 79 et 86
- Office français de la biodiversité (SD 86 et SD79)
- Conseil Scientifique du Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
- CD 79 et 86

### COPIL:

#### Les Préfets

#### Les élus

- Communes et regroupements de communes concernés par les sites
- Conseils départementaux 79 et 86
- Conseil régional NA

### Les services de l'État et établissements publics

- DDT 79 et 86
- OFB
- CBNSA
- BRGM

#### Les associations locales « biodiversité »

- Deux-Sèvres Nature Environnement
- Vienne Nature
- Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
- Poitou-Charentes Nature
- Ligue de Protection des Oiseaux 86

### **Experts scientifiques**

- CSRPN
- Université de Poitiers PALEVOPRIM (Labo Paleontologie Evolution Paléoécosystèmes Paléoprimatologie)
- Amicale des paléontologues amateurs de Poitou-Charentes
- Association pour la promotion de la Géologie et de la Paléontologie en Poitou-Charentes Vendée
- Société de recherche archéologiques du Pays Chauvinois

#### Les usagers

- UNICEM (Délégation territoriale Poitou-Charentes)
- Mission Tourisme des CD
- Réseau « l'Homme et la Pierre »